

Délibération du conseil d'administration n°2021/050

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,

Vu le comité technique de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées du 21 juin 2021,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale. Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 62 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 juin 2021

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 62 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve le bilan social de l'UFTMIP 2020 (cf. document joint).

Toulouse, le 25 juin 2021

Le Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Philippe RAIMBAULT

Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées 41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6 Tél. 05 61 14 80 10 - contact@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr